

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : LES VIGNERONS CHAMPENOIS, INQUIETS FACE À LA PERSPECTIVE DE LIBÉRALISATION DES PLANTATIONS EN 2030, INTERPELLENT LES CANDIDATS

Épernay, le 21 mars 2019 – 10h00

Les vigneronns de Champagne interpellent les candidats aux élections européennes concernant la future réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et expriment leurs inquiétudes sur la libéralisation des plantations prévue en 2030. Le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne et l'ensemble des vigneronns demandent une prolongation de la régulation au-delà de 2030.

Un accord sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) a été trouvé en 2013. Il a été décidé le maintien d'une régulation des droits de plantation du vignoble européen. Sous la pression combinée des viticulteurs, des régions et des pays producteurs, un nouveau mécanisme de gestion des autorisations de plantation, limitées à une hausse de 1 % par an, est applicable depuis 2016 et jusqu'en 2030. Et après ?

Cette perspective de dérégulation pourrait avoir des conséquences à court terme notamment sur les chantiers de révision des aires d'appellations d'origine contrôlées, comme celui de l'AOC Champagne. Les appellations ne peuvent pas courir le risque de voir des milliers d'hectares de nouvelles surfaces devenir du jour au lendemain libres à la plantation.

« Face au risque de surproduction qui pourrait déstabiliser les AOC et des régions entières, nous pourrions faire le choix de suspendre les travaux de délimitation en cours. Les appellations seraient alors figées et les perspectives de développement bloquées. » exprime Maxime Toubart, président du SGV Champagne.

À l'occasion de la prochaine réforme de la PAC en cours de discussion, les vigneronns de Champagne demandent une prolongation de la régulation au-delà de 2030.

« Nous demandons la suppression de la date limite fixée à 2030. En effet, l'outil de régulation est indispensable car il permet de gérer la croissance du vignoble en lien avec le développement des marchés, de maintenir une production de qualité et un tissu d'exploitations viticoles viables et qui permet l'installation de jeunes. Il est nécessaire de pérenniser cet outil de régulation qui ne coûte rien aux Etats Membres. » explique Maxime Toubart, président du SGV Champagne.

⇒ Contact presse : **Léa Holmes**
Tél : 03 26 59 85 26 - Mob : 06 01 40 14 36
mail : lholmes@sgv-champagne.fr

SGV

